

Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la mairie le 20/03/2018

et délibérations transmises au contrôle de légalité le 20/03/2018

## Commune de Pillon

### PV du Conseil Municipal Réunion du 12/03/2018

Séance du 12 Mars à 20 heures 30

Sous la présidence de M. PERGENT Christian, le Maire.

La convocation adressée 27/02/2018, avec l'ordre du jour suivant :

- 1- Travaux de mises aux normes de l'Assainissement Collectif
- 2 - Subvention Eglise
- 3 - Couverture mobile
- 4 - Contrat employé communal
- 5 - Vente de bois
- 6 - GEMAPI : Compte rendu réunions
- 7 - Affaires diverses

Etaient présents :

M. BADEROT Thierry, M. BERTHELEMY Florian, M. DUBOIS Emmanuel, M. LONGUEVILLE Patrick, M. MARTEL David, M. PERGENT Christian, M. SIMON Serge

Procurator(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. DURMARQUE Jean-Pierre, M. LEMMER Mathieu

Etai(ent) excusé(s) :

Mme HACQUIN Hélène

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. DUBOIS Emmanuel

Nombre de conseillers en exercice : 10 - Le quorum étant atteint

Le conseil Municipal a approuvé le Compte rendu du 29/01/2018

- NON DE REMISE DE RETENUE DE GARANTIE  
Délib n° 2018/03/12/1

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de la salle communale, concernant l'entrepris BRIZION Francis, Peinture, lot N° 9 pour la rénovation peinture n'ont pas été satisfaisants.

- Dissolution de l'Entreprise en cours des travaux,
- Absence de l'Entreprise à la réception des travaux.

Le maire propose de ne pas restituer la retenue de garantie pour la somme de 171.81€ (cent soixante et onze euros et quatre vingt un centimes).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, qu'il n'est pas accordé de restitution de retenue de garantie pour ces travaux à l'entreprise BRIZION Francis pour la somme de 171.81€ (cent soixante et onze euros et quatre vingt un centimes), le Maire est chargé d'informer la trésorerie d'Étain.

*Pour : 7*

*Contre : 0*

*Abst : 0*

➤ **Subvention Eglise**

Toutes les dossiers de demandes de subventions ont été traités et envoyés en accusé réception. Le Maire présente en détail ces différents dossiers.

Coût total estimé à environ 62 500 HT de travaux

Tableau de financement :

		<u>Aides publiques</u>	Montant Aide	Taux de l'aide
Toiture (Renovit)	5 130,20 €			
Assainissement (Chollet)	5 295,00 €	<b>DETR</b>	<b>24 993,68 €</b>	<b>40,00 %</b>
Vitraux (Jean SALMON)	52 059,00 €			
		<b>REGION</b>	<b>12 496,84 €</b>	<b>20,00 %</b>
<b>COÛT TOTAL DES TRAVAUX</b>	<b>62 484,20°</b>	<b>DEPARTEMENT</b>	<b>12 496,84 €</b>	<b>20,00 %</b>
<b>Total Part des aides publiques</b>	<b>49 987,36 €</b>	<b>80,00 %</b>	<b>80,00 %</b>	
<i>Autofinancement sur dépenses éligibles</i>	<b>12 496,84 €</b>	<b>20,00 %</b>	<b>20,00 %</b>	

➤ **Couverture mobile**

Le village a été reconnu en zone non couverte pour les mobiles. Un dispositif est proposé aux communes ayant ce problème.

Affaire à suivre en attente de précisions

➤ **Contrat employé communal**

Le contrat aidé de l'employé communal arrive à échéance le 23/04/2018. Un nouveau contrat doit être signé, sachant que le type du précédent n'existe plus. Un nouveau type de contrat aidé nous est proposé, subventionné à 60% (toujours à 14h/sem, en association des 2 autres Communes)

➤ **Vente de bois**

Un lot de chêne a été vendu (109m<sup>3</sup> soit 13 052€), un autre lot de chêne et un autre de hêtre doivent être vendus au mois d'Avril.

Environ 200m<sup>3</sup> de sapins tombés lors de la dernière tempête doivent également être vendu le 17 Avril.

➤ **GEMAPI : Compte rendu réunions**

Compétence des rivières de la CODECOM, une réunion a eu lieu à Etain, à laquelle les agriculteurs étaient également invités. Des études sur les rivières concernées vont être lancées.

➤ **Affaires Diverses**

M. LEMMER demande s'il est possible d'empierrier 10m du chemin qui mène à sa maison. Le conseil propose qu'il prenne quelques godets de cailloux (grattage route) stocké dans le bas du village.

La secrétaire change de grade

Rendez-vous le 13 Mars 2018 avec le Conseil Départemental Mme ACHARD, pour effectuer des études sur l'aménagement de la route de St Laurent.

Travaux de mises aux normes de l'assainissement collectif, la Commune a reçu un courrier conséquent concernant l'assainissement. Le dossier sera consultable en Mairie. Le maire présente ce dossier au Conseil.

Séance levée à 22h30